



HEURES DE TRAVAIL NON REMUNEREES

Par **NIVEKYLO**, le **18/04/2014** à **13:10**

Bonjour,

comme je vous l'ai déjà dit mon épouse travaille depuis 10 ans dans la même entreprise et toujours à mi-temps malgré plusieurs demandes.

Ma question du jour est :

elle termine son poste normalement à 19h45 mais quitte toujours son travail à 20h00 voir 20h10 car il y a toujours un truc à faire.

Elle travail dans un magasin et il arrive car l'heure de partir les caisses ne soient toujours pas comptées donc forcément elle part en retard.

Que faire car rester un quart d'heure par jour en plus n'est pas énorme mais pourquoi faire ce cadeau quand l'employeur ne donne rien en échange.

Merci

Par **Juriste-social**, le **18/04/2014** à **14:46**

Bonjour,

Si votre épouse est en mesure de prouver ces heures supplémentaires, elle pourra en obtenir paiement.

Par **P.M.**, le **18/04/2014** à **15:18**

Bonjour,

La salariée ne peut pas accomplir des heures supplémentaires puisqu'elle est à temps partiel, il s'agit donc d'heures complémentaires sachant que tant qu'elle reste à la disposition de l'employeur, c'est du travail effectif qui doit lui être payé avec majorations sinon, après l'avoir réclamé par lettre recommandée avec AR, elle pourrait refuser d'en effectuer...

Par **NIVEKYLO**, le **18/04/2014** à **17:12**

Merci pour vos réponses